

EQUIPE

magazine

Équipement Île de France



Si Paris et sa banlieue ouest demeurent le fier des fonctions de commandement et des services de haut niveau aux habitants, le nord et l'ouest de l'Île-de-France connaissent une forte croissance de l'emploi. C'est l'une des principales conclusions de l'analyse du système productif du Bassin parisien, réalisée par la Division de l'urbanisme et du schéma directeur (DUSD) de la DREIF.

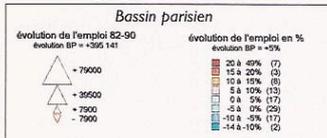
Le système productif du Bassin parisien à la loupe

Paris et l'ouest de l'Île-de-France ont toujours eu tendance à concentrer les services de haut niveau aux ménages (grands équipements culturels, médicaux et universitaires) ainsi que les fonctions de commandement (finance, gestion, marketing), repoussant en périphérie les fonctions d'exécution (fabrication industrielle et logistique).

Si elle subsiste, cette répartition du travail entre le centre et la périphérie du Bassin parisien a tendance à évoluer, mais de façon complexe. Telle est la principale conclusion qui ressort de l'analyse du système productif du Bassin parisien publiée ce mois-ci par la DREIF.

« Nous avons choisi de situer les
⇒ Suite page 8

SOMMAIRE 1 Une analyse géographique du système de production dans le Bassin parisien. 2-3 Reportage: le contrôle des transports routiers au quotidien 4-5 Commerçants et artisans: la gestion des déchets. 6 Géokit 2 entre en scène. 7 Marne-la-Vallée, ou la mécanique d'un succès. 8 Bibliographie.

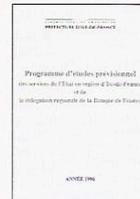


⇒ Suite de la page 1

territoires du Bassin parisien les uns par rapport aux autres et de comparer leur évolution entre 1982 et 1990», explique Pascale Rohaut, responsable de l'étude au Groupe observatoire régional et études (Gore) de la DUSD. « Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le découpage du Bassin parisien en 96 zones définies par l'Insee, l'Aurif et la Datar et sur une grille d'analyse socio-économique élaborée par le laboratoire Strates. » L'étude confirme la concentration des services de haut niveau à Paris mais aussi celle des emplois de cadres et d'ingénieurs dans la capitale et sa banlieue ouest. « Mais une évolution se dessine : la croissance des emplois dans les services de proximité, liée en particulier au développement des activités de santé et de formation, consolide une infrastructure sociale de base présente dans la plupart des territoires », précise Pascale Rohaut. En outre, les entreprises ont de plus en

plus tendance à rapprocher de leur site de production leurs activités de recherche (pour faciliter l'innovation), leurs activités de logistique (pour faciliter la gestion en flux tendus) et leurs activités commerciales (pour être plus près de leur marché). Conséquences ? Si Paris et la banlieue ouest continuent à attirer les services très pointus, comme la finance ou la gestion, les fonctions de recherche-conception-étude technique, les fonctions de logistique, et, à un moindre degré, les fonctions commerciales commencent à se diffuser dans l'ensemble du Bassin parisien. Cette diffusion se fait surtout au profit des villes nouvelles (en particulier, Cergy et Saint-Quentin-en-Yvelines), du pôle de Roissy-Senlis, ainsi que de l'ouest et du nord de l'Ile-de-France. En revanche, les grandes villes du Bassin parisien, Tours exceptée, ont eu, ces dernières années, une croissance démographique et économique inférieure à la croissance moyenne de la région. « Rouen, Reims et Orléans voient leur poids relatif diminuer », indique Pascale Rohaut. Illustrée par une centaine de cartes réalisées par Jean-Michel Duval, informaticien au Gore, l'analyse du système productif offre une vision d'ensemble du Bassin parisien ainsi qu'un gros plan sur chaque territoire. Cette mise en lumière des évolutions récentes pourra constituer une aide précieuse dans la définition et la mise en place de la politique d'aménagement du territoire.

Programme d'études prévisionnel des services de l'Etat en région Ile-de-France et de la délégation régionale de la Banque de France



Edité par la Préfecture d'Ile-de-France, ce document recense les études d'analyse, de synthèse statistique ou de prospective pour 1996. Pour chaque étude, on trouve un résumé et la mention du maître d'ouvrage.

Index des sigles utilisés

ASCEE : association sportive, culturelle et d'entraide de l'Équipement
 BPE : béton prêt-à-emploi
 CLAS : comité local d'action sociale
 DATAR : délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
 DERU : division de l'eau et des réseaux urbains
 DHV : division de l'habitat et de la ville
 DIT : division des infrastructures et des transports
 DITEL : division de l'informatique et des télécommunications
 DNM : déchets non ménagers
 DREIF : direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France
 DUSD : division de l'urbanisme et du schéma directeur
 EPA : établissement public d'aménagement
 GORE : groupe observatoire régional et étude
 IAURIF : institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
 INSEE : institut national de la statistique et des études économiques
 LREP : laboratoire régional de l'est parisien
 LROP : laboratoire régional de l'ouest parisien
 ZAD : zone d'aménagement différé
 ZAC : zone d'aménagement concerté



Équipe magazine Ile-de-France
 Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France
 21-23, rue Miollis, 75015 Paris
 Tél. : (1) 40 61 80 80 - Fax : (1) 40 61 85 85.

Comité éditorial : Corinne Arnoux (DDE Hauts-de-Seine), Régine Becamel (LREP), Nadia Capitani (DDE Val-d'Oise), Jean-Claude Clesse (CLHS), Sylvie Devaux (DDE Essonne), Jacqueline Dubin (LROP), Patrice Eyraud (DHV), Yves Farhi (cabinet), Marie Grande (DDE Yvelines), Gisèle Guillaume Bredon (DPAG), Colette Helle (DEITOA), Yvon Kergoat (DDE Seine-Saint-Denis), France Maréchal (ASCEE), Virginie Matéo (SIER), Nathalie Roussel (DITEL), Bernard Sagnet (DIT), Blandine Sené (DDE Val-de-Marne), Emilio Tempia (DUSD), Michel Thomachot (DERU), Michel Vermot (DDE Seine-et-Marne). Directeur de la publication : Jean Poulit. Directeur de la rédaction : Diane Malapert. Coordination de la rédaction et correspondance : Yves Farhi. Conception, rédaction et réalisation : L'Agence, 7, cité Paradis, 75010 Paris. Tél. : (1) 48 01 76 00. Responsables d'édition : Anabel Dutrop et Valérie Decroix. Secrétariat de rédaction : Hervé Gibet. Maquette : Stéphane Barbier. Impression : Vast. N° ISSN : 1164-6187.

Les commerçants et leurs déchets

1. Les quelque 44 000 commerçants et artisans parisiens produisent 5 000m³/jour de déchets, soit 1 120 000 tonnes/an. Un volume qui représente près de 9% du gisement total annuel (déchets ménagers et assimilés) de la ville de Paris.

2. Ce gisement n'est jusqu'à présent pratiquement pas valorisé, les techniques de tri sélectif, de compactage et l'enlèvement des déchets par des récupérateurs n'étant que peu pratiqués.

3. Une étude récente, conduite par Bipe Conseil sous maîtrise d'ouvrage DREIF et en collaboration avec les services de la Ville de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, marque une première étape dans la connaissance et la compréhension du problème. Appréhender les comportements des commerçants, tenter de trouver des solutions à mettre en œuvre progressivement: tels sont les objectifs, et tout particulièrement ceux de la Division de l'eau et des réseaux urbains (DERU) de la DREIF.



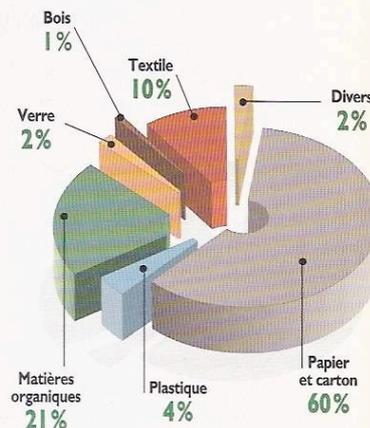
À mi-chemin entre déchets ménagers et déchets industriels, ceux des commerçants et artisans restent difficiles à identifier. Souvent inclus dans les ordures ménagères, et donc collectés avec elles, ils n'en représentent pas moins un potentiel qui nécessite d'être mieux connu.

1. Une étude qui donne la mesure du problème

L'enquête menée auprès de 2 000 établissements parisiens de moins de dix salariés a permis d'apporter quelques réponses et d'établir précisément la répartition des types de déchets par activité.

Premier constat: une proportion non négligeable de commerces est ou sera concernée par le décret du 13 juillet 1994 (pris en application de la loi du 3 janvier 1992), qui établit leur responsabilité en matière d'enlèvement et de traitement des déchets (*voir encadré*). Par établissement, les activités commerciales et artisanales les plus productrices de déchets sont la boulangerie, la confection et les fleuristes. Mais, globalement, le secteur tertiaire et les hôtels, cafés et restaurants représentent, à eux

RÉPARTITION PAR NATURE DE DÉCHETS (EN POIDS)



seuls, près de 60% de la production totale.

La mise en œuvre de ce décret est progressive: 26% seulement du gisement est actuellement récupéré spécifiquement, notamment au moyen de contrats déchets non ménagers (DNM) passés avec la ville de Paris. À titre d'exemple, la DREIF, grande consommatrice de papier, a passé un contrat de ce type. Les grandes entreprises, elles, font déjà largement appel à des récupérateurs.

LE DÉCRET DU 13 JUILLET 1994

Ce décret régit « l'élimination des déchets résultant de l'abandon des emballages d'un produit à tous les stades de la fabrication ou de la commercialisation, autres que celui de la consommation ou l'utilisation par les ménages ». Il implique pour tous les commerçants produisant plus de 1 100 litres de déchets (environ 12 poubelles vertes du plus petit modèle)

par semaine, dans le cadre de leur activité, de se charger eux-mêmes de leur élimination.

Dans les faits, l'application de cette nouvelle réglementation est très progressive.

Dans la plupart des grandes agglomérations, ce sont les services de voirie qui se chargent encore de la majorité des déchets produits par les commerçants et artisans.

La majorité des déchets produits par les commerçants et les artisans sont récupérés par les services de voirie.



B. CARGNELLI

2. Le traitement des déchets a beaucoup progressé, mais le gisement des déchets artisanaux et commerciaux reste peu exploité

L'analyse des déchets produits dans l'artisanat et le commerce montre clairement les possibilités de recyclage : 68% des établissements rejettent du carton, 64% du papier et du carton, 30% des matières plastiques, 13% du verre ou encore 10% du bois. De manière générale, 48% des déchets sont constitués d'emballages.

S'ils se heurtent encore à certains problèmes, le recyclage et la récupération des déchets connaissent cependant un net développement. Contribuant pour une large part aux 26% de déchets déjà récupérés, les artisans et commerçants faisant appel aux filières propres de récupération font figure de pionniers. Ces filières, encore peu répandues, concernent essentiellement des commerces spécifiques comme la réparation automobile (pièces métalliques et huiles usagées), les pharmacies (pour les médicaments périmés), ou encore les boucheries pour les résidus organiques. Dans les autres secteurs, la récupération n'est vraiment satisfaisante que pour le verre, avec un effort notable des bars, brasseries et hôtels.

Autre profession ayant cherché à innover, une partie des 356 fleuristes parisiens : ils représentent l'essentiel des 0,5% de commerçants faisant appel au compactage. Mais l'application du décret devrait entraîner une croissance prochaine de cette pratique.

En matière de stockage, seuls 31% des commerçants utilisent encore les "sacs poubelles", 62% ayant désormais

recours à des bacs, plus propres et plus faciles à manipuler (essentiellement de 120 et 240 litres). Mais on mesure le chemin à parcourir lorsque l'on sait que seuls 10% des établissements disposent d'une aire de stockage.

3. L'objectif de la DERU : proposer des solutions concrètes et informer les commerçants et artisans

Pour l'instant, la récupération et le recyclage ne semblent pas primordiaux pour les commerçants qui y voient parfois un surcoût.

L'application des textes soulève par ailleurs d'autres problèmes, concernant notamment la fiscalité communale. Le décret du 13 juillet 1994 et la loi du 3 janvier 1992 stipulent en effet que les communes prenant en charge la collecte des déchets non ménagers doivent se faire rémunérer ce service. Dans les faits, celles-ci rencontrent de sérieuses difficultés dans l'application de ces dispositions, qui doivent être harmonisées avec le droit communal et les règles budgétaires.

La priorité semble donc bien être la recherche de solutions concrètes, simples à mettre en place et conformes au droit. Pour Martine Le Roux, responsable de l'unité Réseaux d'élimination des déchets de la DERU, « une des pistes éventuelle consisterait en la promotion des contrats passés par l'ensemble des commerçants d'une rue avec un récupérateur ». Cette solution intéressante suppose une campagne importante de communication et de promotion. « Pour l'instant, reprend Martine Le Roux, les collectivités orientent plutôt leurs actions d'information et de communication vers les ménages. Le commerçant est bien sûr un citoyen et ce type d'action peut le sensibiliser indirectement. Mais la nécessité d'une action spécifique s'affirme aujourd'hui. » L'étude sur le poids des déchets issus des activités artisanales et commerciales implantées à Paris aura eu le mérite de cerner le problème, d'en poser clairement les enjeux, première étape essentielle pour apporter les solutions les mieux adaptées.

QUANTITÉ DE DÉCHETS*

